

Nettoyeur dans les bâtiments communaux (écoles, salles de fête ou de sport, bibliothèque, etc.)

Lors de la période de vacances scolaires d'été, des grands nettoyages sont effectués dans les divers bâtiments communaux, en particulier auprès des établissements scolaires, mais également auprès des salles de fête, de sport, de la bibliothèque, etc. Placé sous la responsabilité du concierge du bâtiment, le jeune engagé est amené à exécuter les travaux de rangement et de nettoyage intérieur (sol, mobilier, fenêtres, etc.) et extérieur (gazon, taille des haies, etc.).

Critères	Conditions	Tenue	Comportement	Encadrement	Sécurité	Horaire
Age A partir de la fin de la scolarité obligatoire (15-16 ans)	Travail physique et salissant	Adaptée à un travail de nettoyage	Ponctuel Poli Respectueux Proactif Discrétion	Concierge en charge du bâtiment	Pharmacie de base	1 semaine durant les vacances scolaires du lundi au vendredi
Domicile Être domicilié dans une commune du regroupement ASIOR (Orbe, Lignerolle, Amex, Montcherand, Sergey, Valeyres-sous-Rances, Rances, Agiez, Les Clées, L'Abergement)		Chaussures fermées	Suivre les instructions données	Les collaborateurs	Respecter les instructions données	35 heures par semaine (horaire défini par le responsable bâtiment)
Formation : ne pas être en apprentissage			Respectueux des règles de l'établissement		Prévention accident, instructions sur les consignes de sécurité	Repas de midi : libre
Fréquence Une fois			Interdiction mobile		Pas de travaux dangereux	

Le contrat peut être interrompu si les instructions données ne sont pas suivies ou si le comportement n'est pas approprié.